



## Communauté de Communes du Pays Grenadois

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

#### 3.3 Orientations d'Aménagement et de Programmation

Élaboration du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 8/12/2014

Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 29/04/2019

Dossier soumis à Enquête Publique du 14/10/2019 au 15/11/2019

PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 02/03/2020

PLUi modifié par Délibération du Conseil Communautaire du 18/12/2023

PLUi mis en compatibilité par Délibération du Conseil Communautaire du 24/06/2024

**At'Metropolis / Urbanis / Biotope / Code**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 040-24400824-20240624-DEL2024\_044-DE





# SOMMAIRE

<b>3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DES SECTEURS DESTINES A L'AGRIVOLTAÏSME.....</b>	<b>6</b>
<b>1. CASTANDET .....</b>	<b>7</b>
1.1. Ilot 16.....	7
Schéma d'orientations d'aménagement.....	8
1.2. Ilot 18.....	9
Schéma d'orientations d'aménagement.....	10
1.3. Ilot 23A.....	11
Schéma d'orientations d'aménagement.....	12
1.4. Ilot 23B .....	13
Schéma d'orientations d'aménagement.....	14
1.5. Ilot 24.....	15
Schéma d'orientations d'aménagement.....	16
1.6. Ilot 26.....	17
Schéma d'orientations d'aménagement.....	18
1.7. Ilot 28.....	19
Schéma d'orientations d'aménagement.....	20
1.8. Ilot 30.....	21
Schéma d'orientations d'aménagement.....	22
1.9. Ilot 32B .....	23
Schéma d'orientations d'aménagement.....	24
<b>2. MAURRIN.....</b>	<b>25</b>
2.1. Ilot 5 .....	25
Schéma d'orientations d'aménagement.....	26
2.2. Ilot 5A .....	27
Schéma d'orientations d'aménagement.....	28
2.3. Ilot 5B.....	29
Schéma d'orientations d'aménagement.....	30
2.4. Ilot 6 .....	31
Schéma d'orientations d'aménagement.....	32
2.5. Ilot 7 .....	33
Schéma d'orientations d'aménagement.....	34
2.6. Ilot 8 .....	35
Schéma d'orientations d'aménagement.....	36
2.7. Ilot 9 .....	37
Schéma d'orientations d'aménagement.....	38
2.8. Ilot 10.....	39
Schéma d'orientations d'aménagement.....	40
2.9. Ilot 11 .....	41
Schéma d'orientations d'aménagement.....	42



2.10. Ilot 12.....	43
Schéma d'orientations d'aménagement.....	44
2.11. Ilot 13.....	45
Schéma d'orientations d'aménagement.....	46
<b>3. LE VIGNAU.....</b>	<b>47</b>
3.1. Ilot 45.....	47
Schéma d'orientations d'aménagement.....	48
3.2. Ilot 47.....	49
Schéma d'orientations d'aménagement.....	50
3.3. Ilot 48B.....	51
Schéma d'orientations d'aménagement.....	52
3.4. Ilot 49.....	53
Schéma d'orientations d'aménagement.....	54
3.5. Ilot 50.....	55
Schéma d'orientations d'aménagement.....	56
3.6. Ilot 51.....	57
Schéma d'orientations d'aménagement.....	58
3.7. Ilot 52.....	59
Schéma d'orientations d'aménagement.....	60
3.8. Ilot 55.....	61
Schéma d'orientations d'aménagement.....	62
<b>4. PRINCIPES DE TRAITEMENT DES AMENAGEMENTS ECO-PAYSAGERS.....</b>	<b>63</b>



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 040-24400824-20240624-DEL2024\_044-DE





# **3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DES SECTEURS DESTINES A L'AGRIVOLTAÏSME**



# 1. CASTANDET

## 1.1. ILOT 16

Secteur Apv : ilot 16

Superficie globale : 3,5 ha

### Caractéristiques générales

L'unité foncière est de 3,5 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 1,40 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de:

- d'environ 2 160 modules photovoltaïques
- 1 poste de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Il est à noter que le point de livraison est commun avec l'ilot 18 sur Maurrin, de l'autre côté de la RD 398.

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### Clôture

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### Accès et portails

L'accès principal vers le site de la centrale photovoltaïque se fait par le Sud à partir de la RD 398.

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 2 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### Sécurité incendie

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 2 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

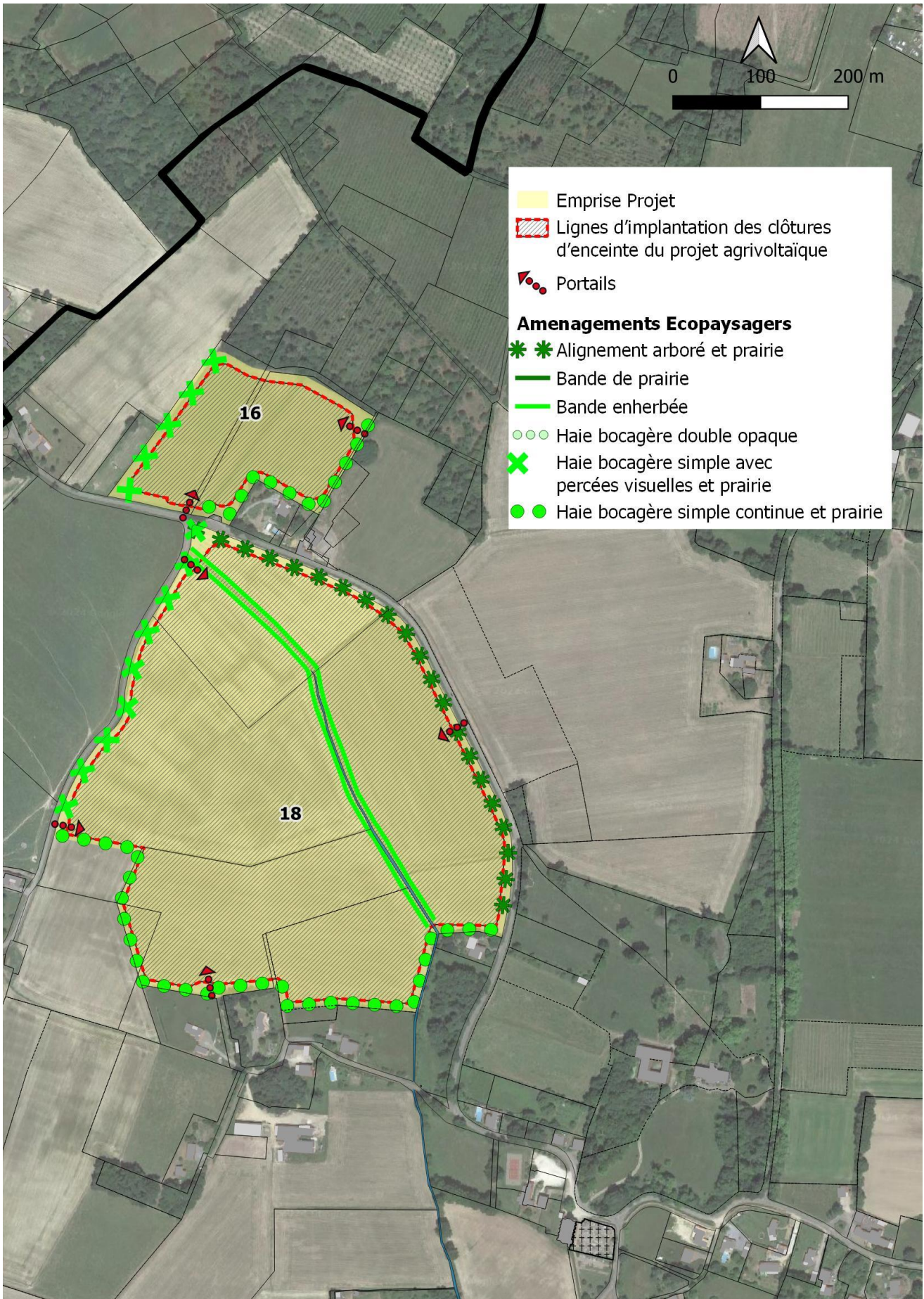
### Aménagements éco-paysagers :

L'ilot 16 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Est
- Une haie bocagère simple avec percées visuelles en limite Ouest



## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 1.2. ILOT 18

Secteur Apv : ilot 18

Superficie globale : 19,2 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 19,2 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 12,1 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- D'environ 18 700 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 4 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

1 citernes d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

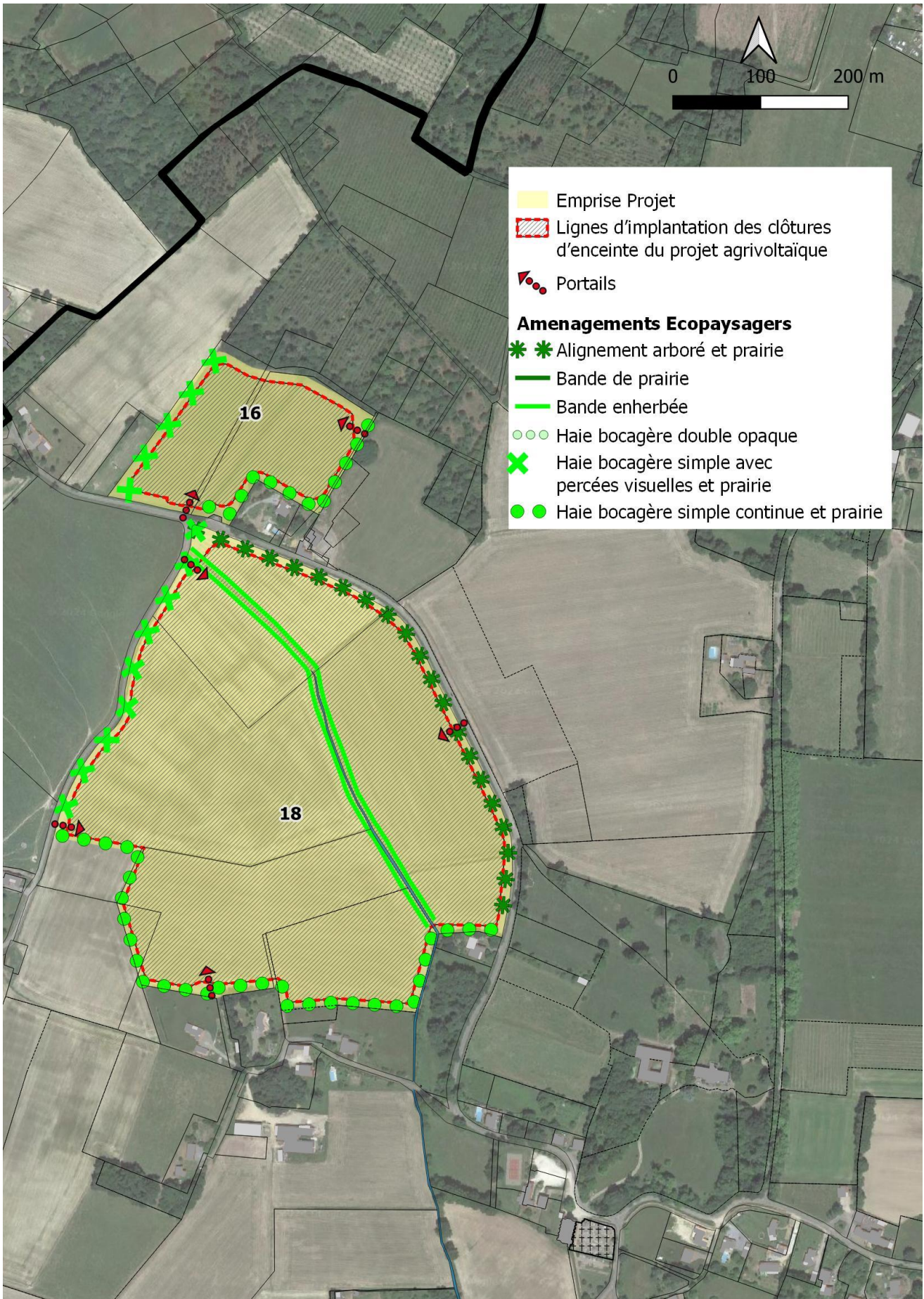
### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 18 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Sud
- Une haie bocagère simple avec percées visuelles en limite Ouest
- Un alignement arboré le long de la RD 398



## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







### 1.3. ILOT 23A

Secteur Apv : ilot 23A

Superficie globale : 2,7 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 2,7 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 1,5 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 2 300 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 1 poste de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 2 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

#### **Sécurité incendie**

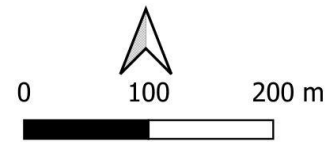
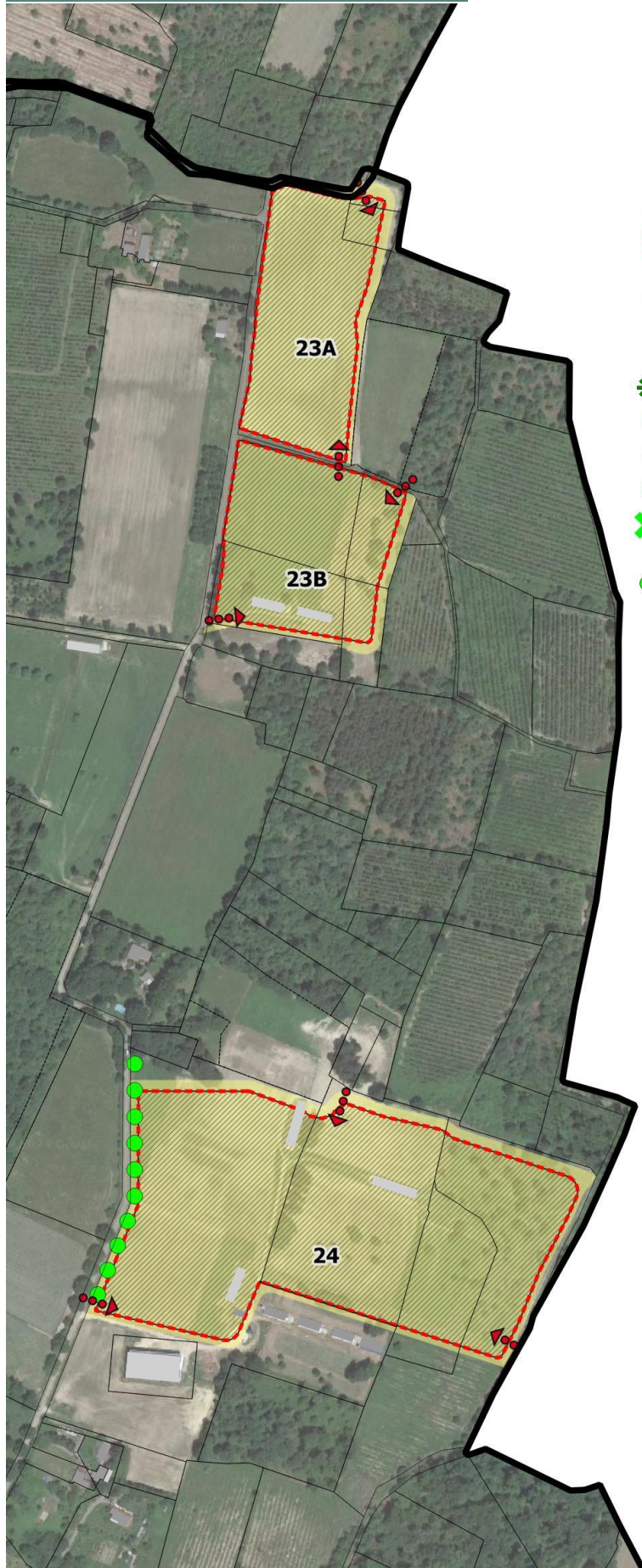
L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.





Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 2 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.



### SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



-  Emprise Projet
-  Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
-  Portails
- Amenagements Ecopaysagers**
-  Alignement arboré et prairie
-  Bande de prairie
-  Bande enherbée
-  Haie bocagère double opaque
-  Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
-  Haie bocagère simple continue et prairie





## 1.4. ILOT 23B

Secteur Apv : ilot 23B

Superficie globale : 2,7 ha

### Caractéristiques générales

L'unité foncière est de 2,7 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 1,7 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 2 650 modules photovoltaïques

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### Clôture

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### Accès et portails

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 2 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

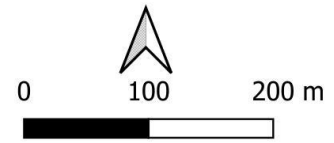
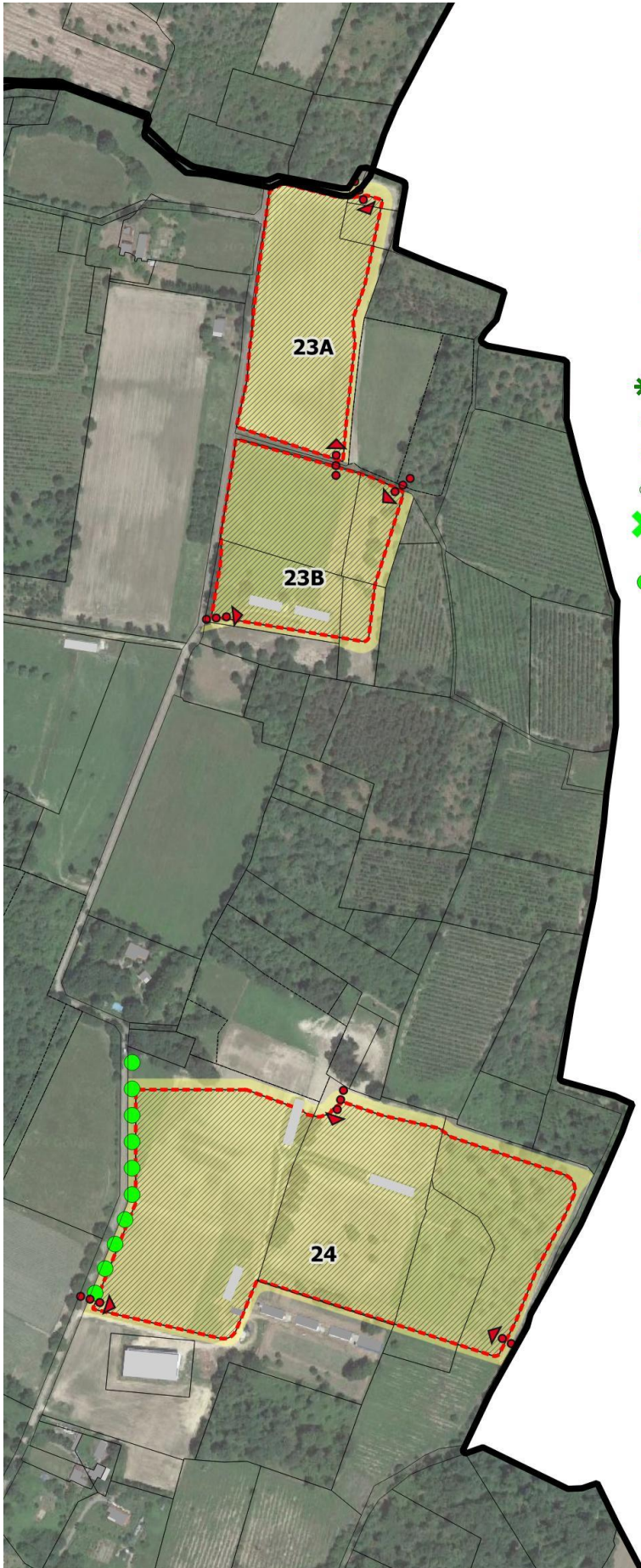
### Sécurité incendie








L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 2 portails.



## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



-  Emprise Projet
-  Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
-  Portails
- Amenagements Ecopaysagers**
-  Alignement arboré et prairie
-  Bande de prairie
-  Bande enherbée
-  Haie bocagère double opaque
-  Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
-  Haie bocagère simple continue et prairie



## 1.5. ILOT 24

Secteur Apv : ilot 24

Superficie globale : 8,9 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 8,9 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 5,9 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 9 000 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 3 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 3 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

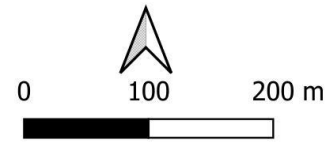
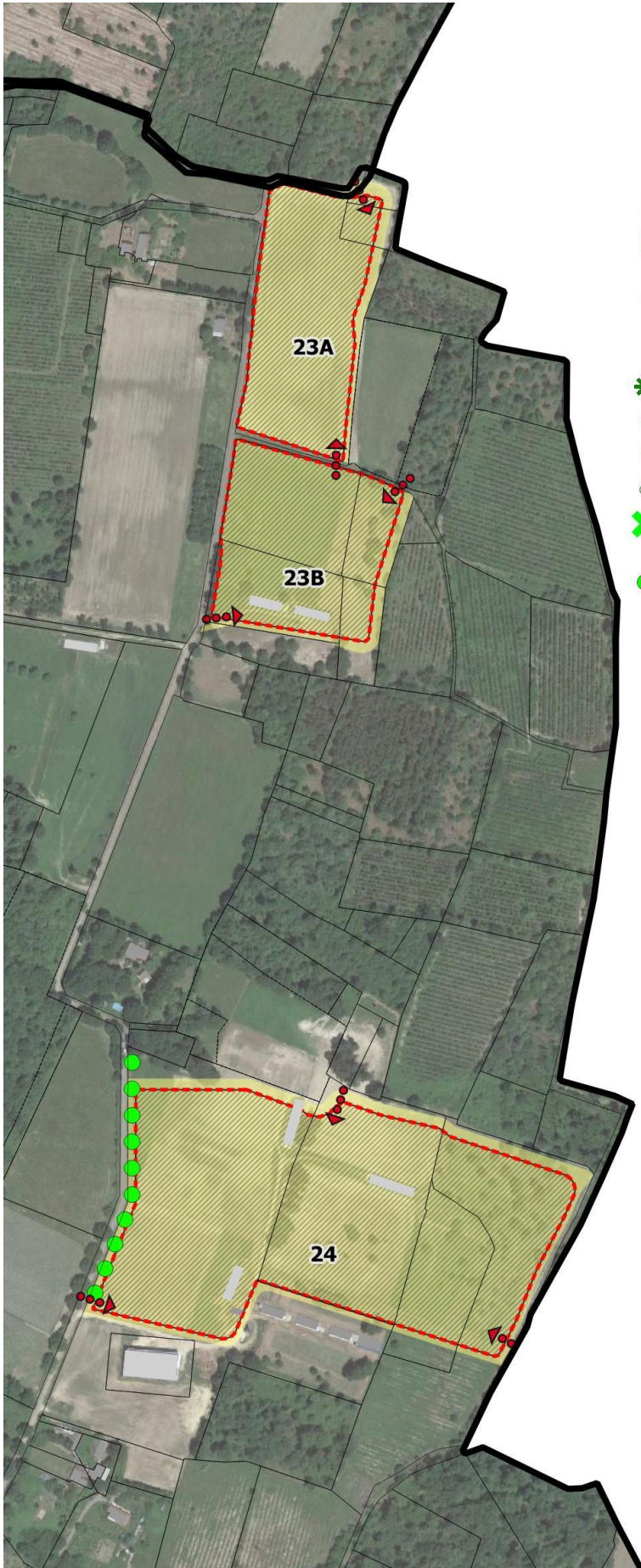
L'ilot 24 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :










- Une haie bocagère simple continue





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



-  Emprise Projet
-  Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
-  Portails
- Amenagements Ecopaysagers**
-  \* \* Alignement arboré et prairie
-  — Bande de prairie
-  — Bande enherbée
-  ○ ○ Haie bocagère double opaque
-  X Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
-  ● ● Haie bocagère simple continue et prairie



## 1.6. ILOT 26

Secteur Apv : ilot 26

Superficie globale : 8,7 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 8,7 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 5,6 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de:

- d'environ 8 650 modules photovoltaïques
- 2 postes de transformation
- 1 point de livraison
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 3 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 3 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

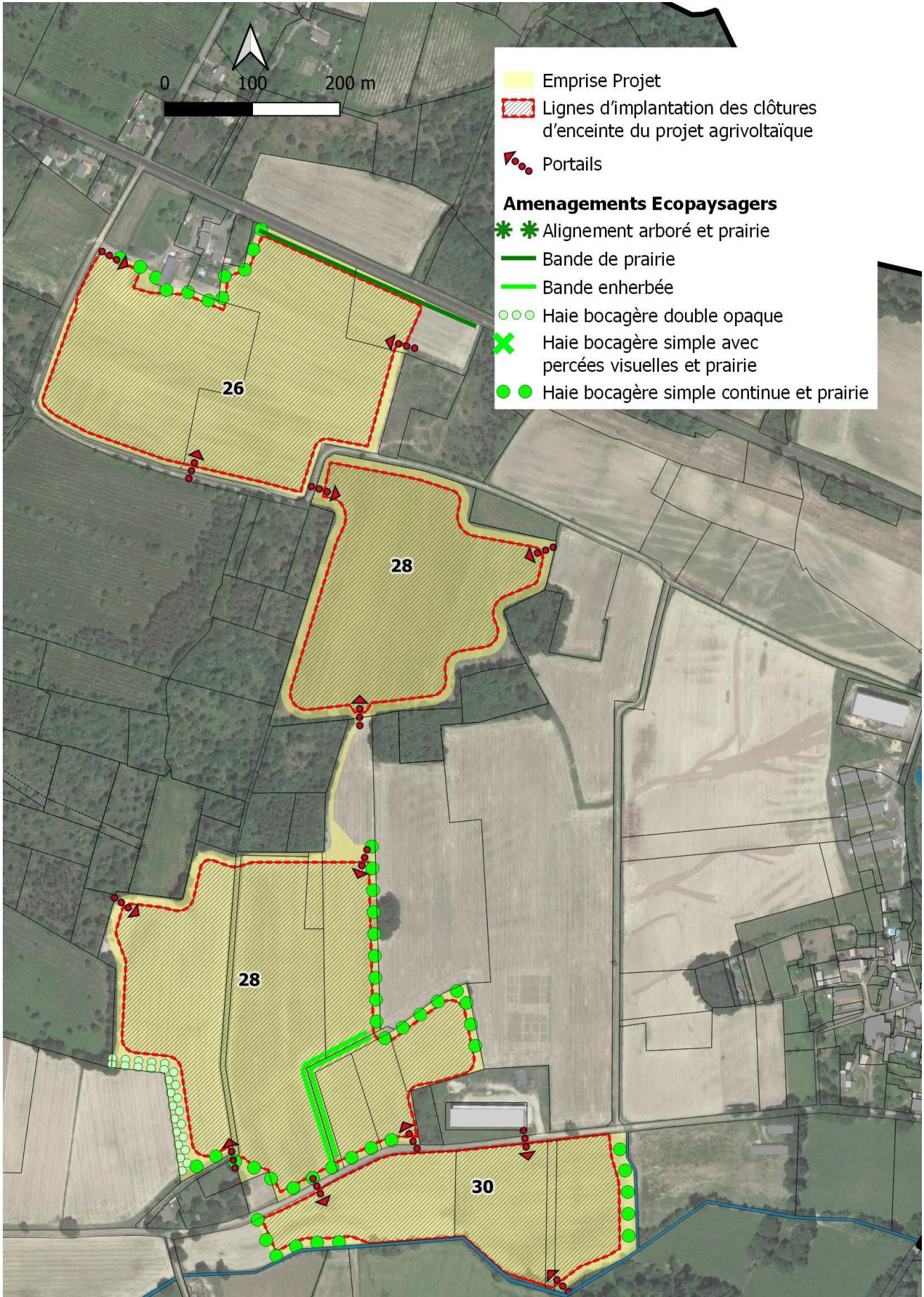
L'ilot 26 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Nord
- Une bande de prairie en limite Nord le long de la RD 30





### SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT





## 1.7. ILOT 28

Secteur Apv : ilot 28

Superficie globale : 17,2 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 17,2 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 9,6 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de:

- d'environ 14 750 modules photovoltaïques
- 3 poste de transformation
- 1 poste de livraison
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 7 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 7 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

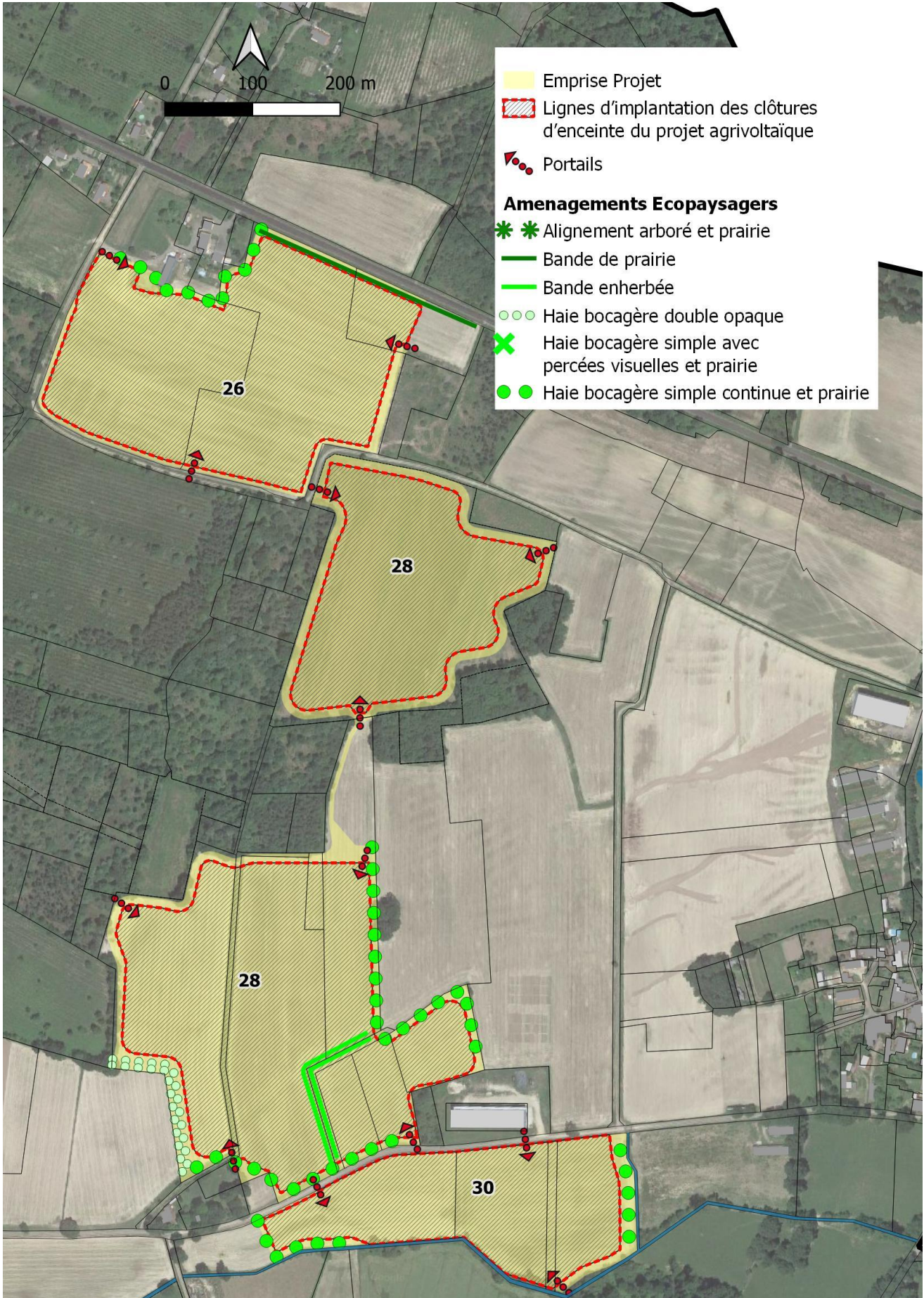
L'ilot 28 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Des haies bocagères simples continues en limites Est et Sud
- Une double haie bocagère multistrates en limite Ouest
- Une bande enherbée





### SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 1.8. ILOT 30

Secteur Apv : ilot 30

Superficie globale : 4,7 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 4,7 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 3,0 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de:

- d'environ 4 650 modules photovoltaïques
- 1 poste de transformation
- 1 poste de livraison

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 3 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 3 portails.

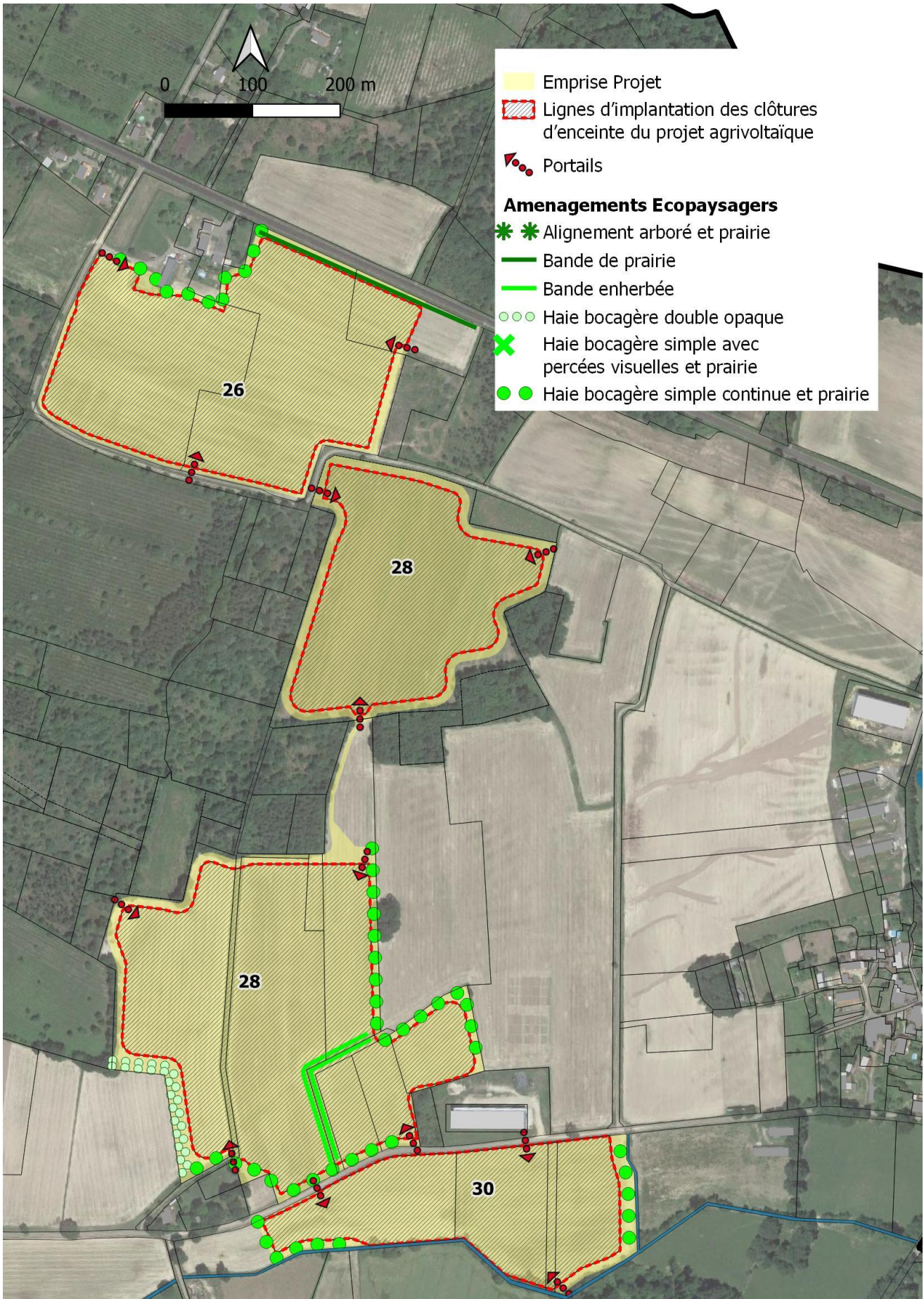
### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 30 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Est et Ouest



### SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 1.9. ILOT 32B

Secteur Apv : ilot 32B

Superficie globale : 5,8 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 5,8 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 3,8 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de:

- d'environ 5 850 modules photovoltaïques
- 1 poste de transformation

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 1 portail d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 1 portail.

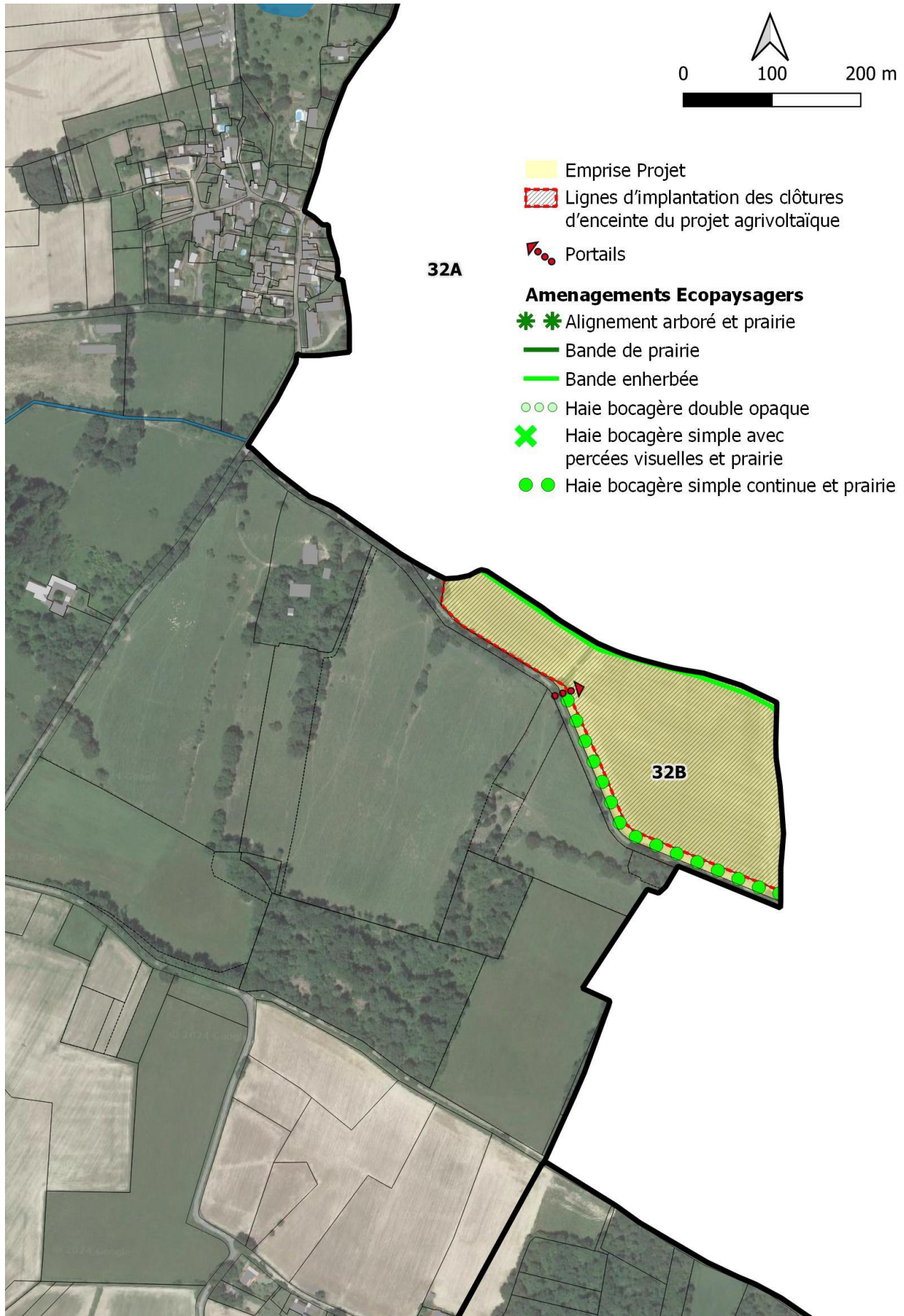
### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 32B intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Sud
- Une bande enherbée en limite Nord



## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT





## 2. MAURRIN

### 2.1. ILOT 5

Secteur Apv : ilot 5

Superficie globale : 21,3 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 21,3 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 14,7 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 22 700 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 4 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 5 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCl.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCl devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 5 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

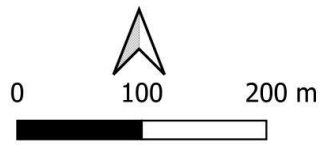
L'ilot 5 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Est le long de la RD 11





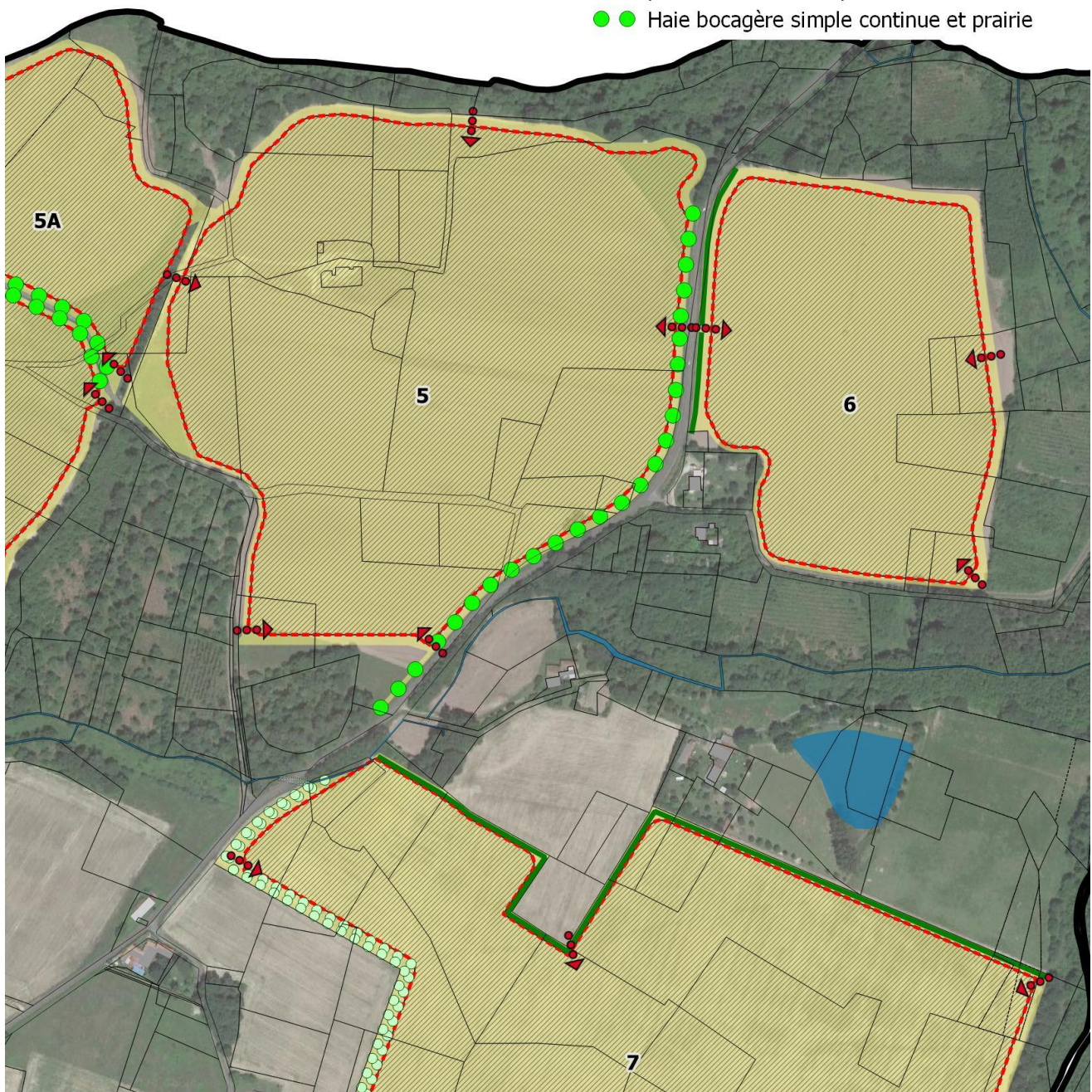
## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- o o Haie bocagère double opaque
- x Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- o Haie bocagère simple continue et prairie





## 2.2. ILOT 5A

Secteur Apv : ilot 5A

Superficie globale : 5,6 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 5,6 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 3,3 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 5 100 modules photovoltaïques
- 1 poste de transformation

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 2 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 2 portails.

### **Aménagements éco-paysagers :**

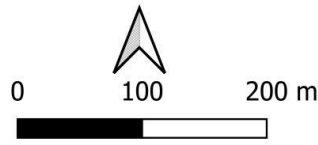
L'ilot 5A intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Sud.





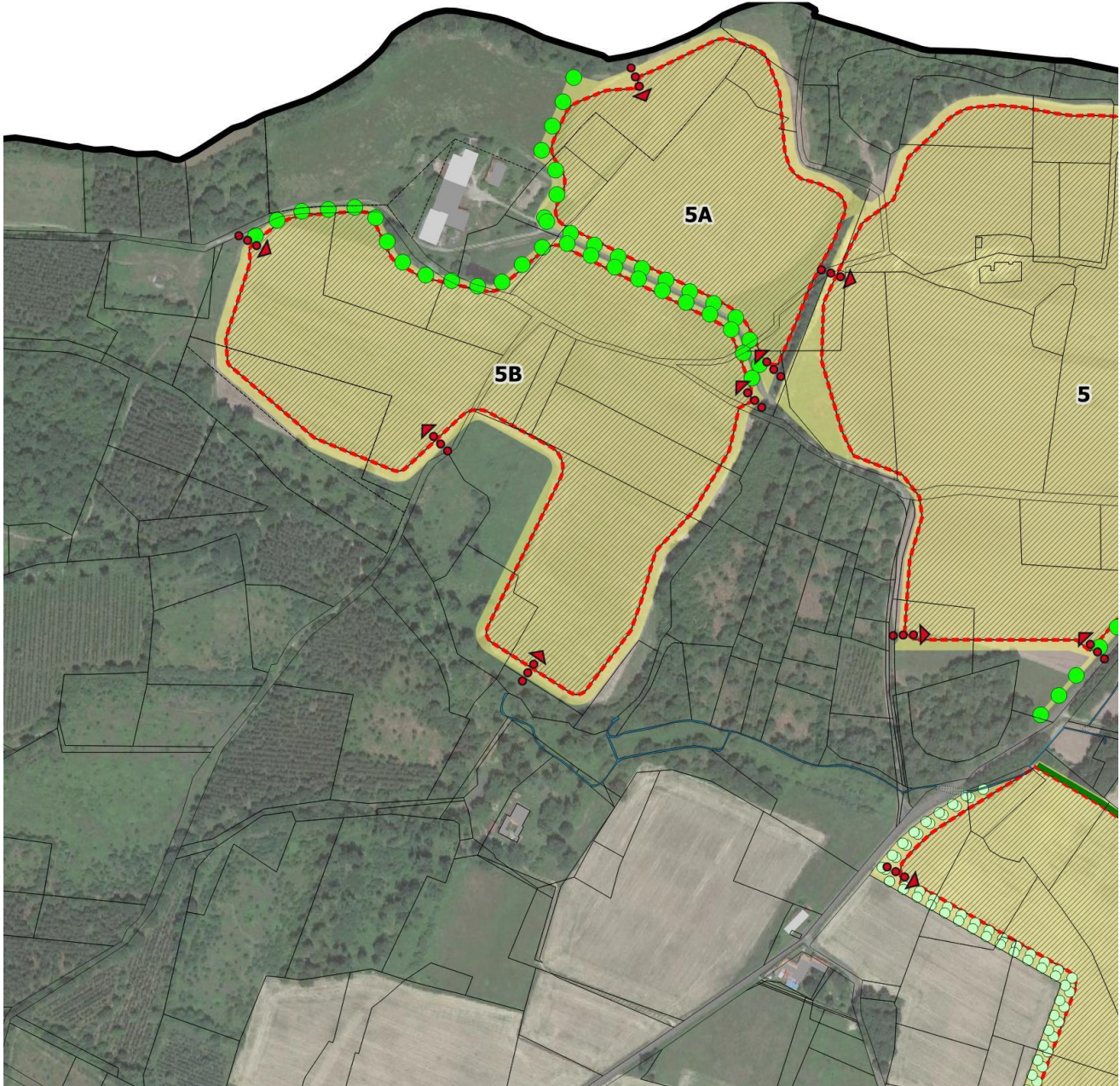
## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- ○ Haie bocagère double opaque
- × Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- ● Haie bocagère simple continue et prairie







## 2.3. ILOT 5B

Secteur Apv : ilot 5B

Superficie globale : 12,1 ha

### Caractéristiques générales

L'unité foncière est de 12,1 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 7,3 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 11 200 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### Clôture

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### Accès et portails

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### Sécurité incendie

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

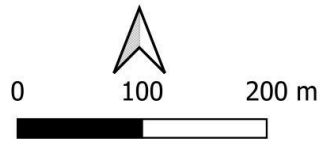
### Aménagements éco-paysagers :

L'ilot 5B intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Nord



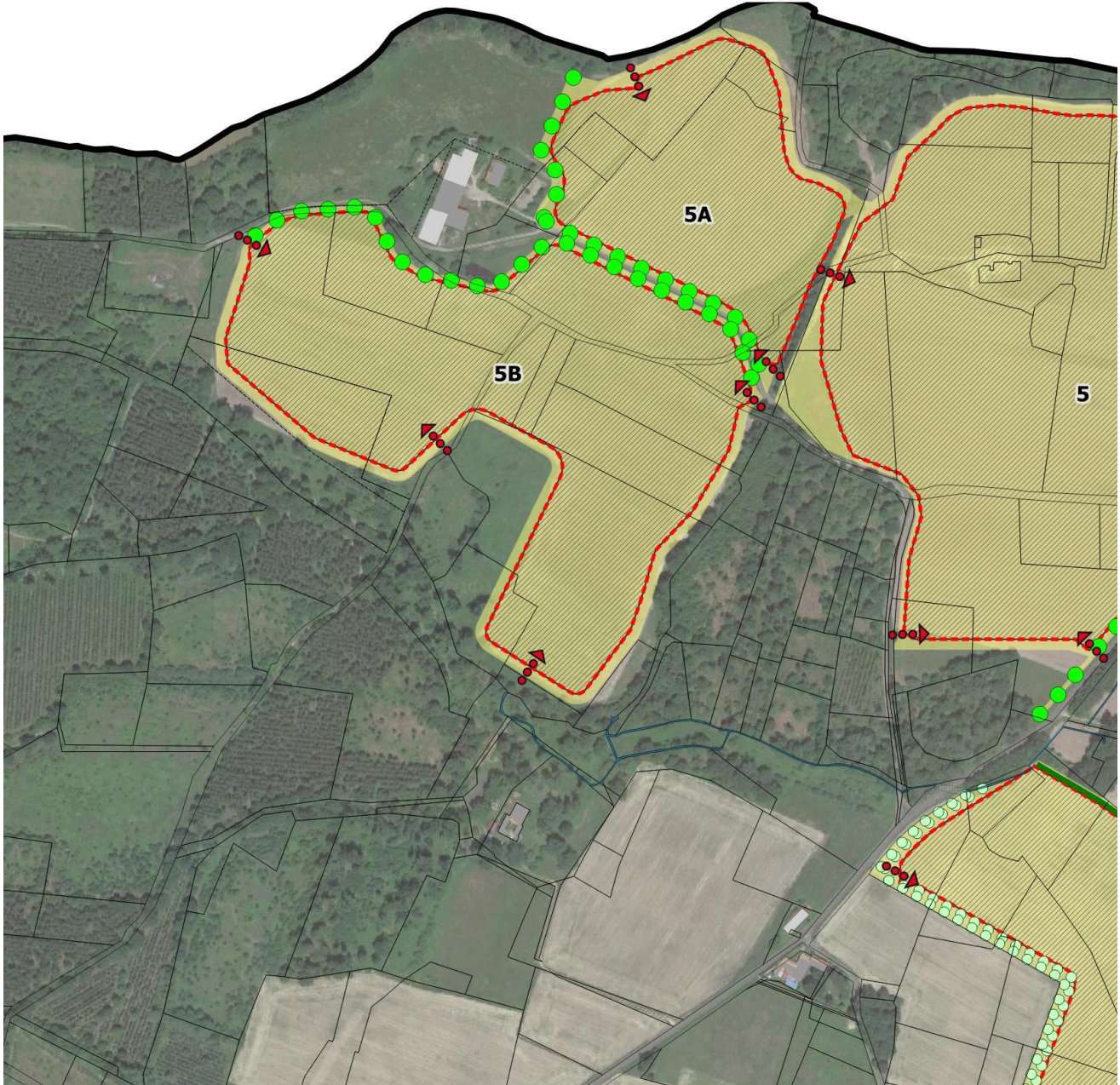
## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- ○ Haie bocagère double opaque
- × Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- ● Haie bocagère simple continue et prairie





## 2.4. ILOT 6

Secteur Apv : ilot 6

Superficie globale : 10,0 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 10,0 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 6,5 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 10 100 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 3 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

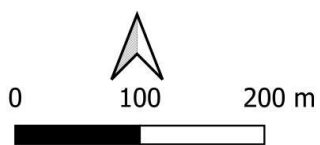
Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 3 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.





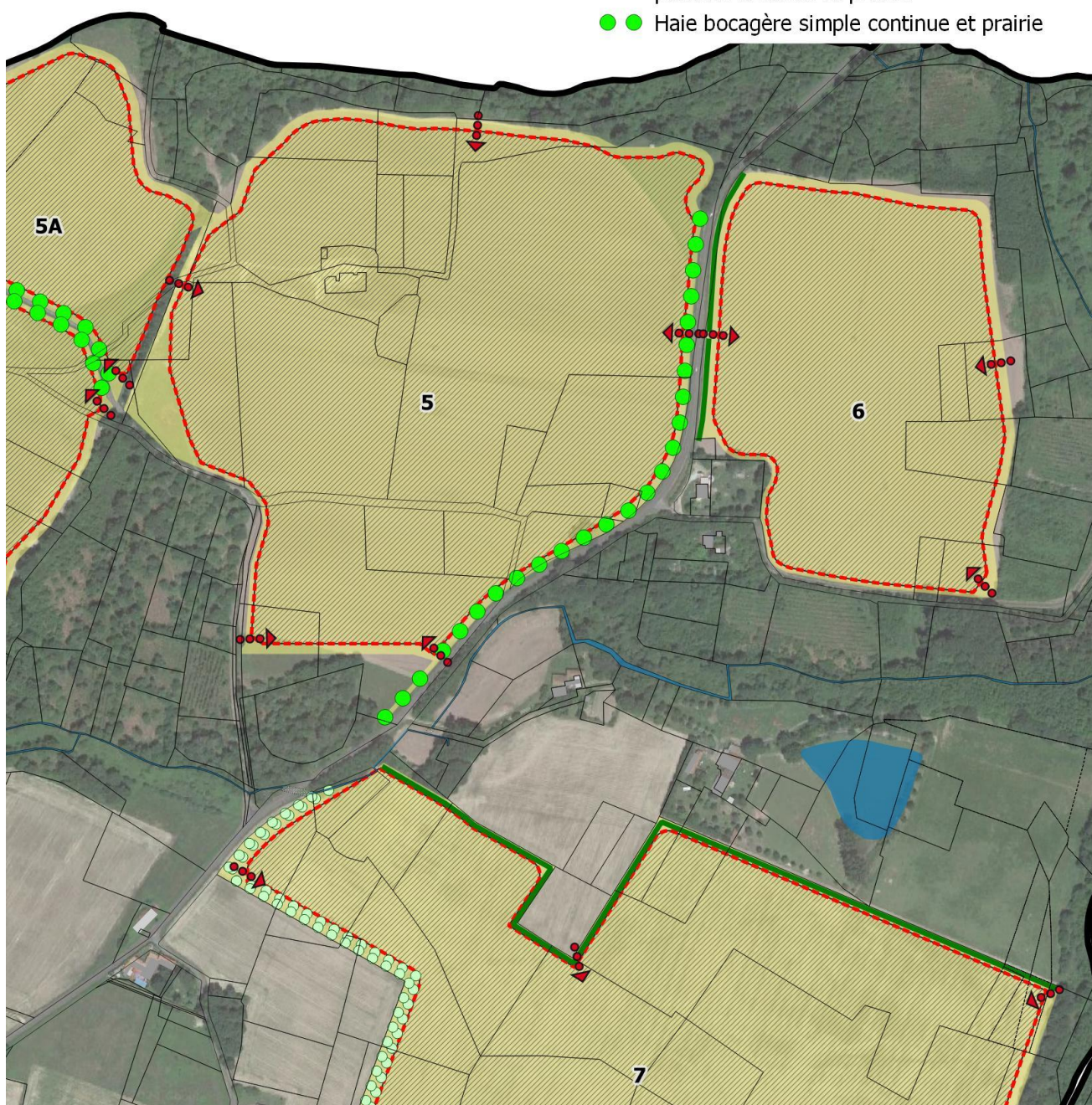
## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- o o Haie bocagère double opaque
- x Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- o Haie bocagère simple continue et prairie





## 2.5. ILOT 7

Secteur Apv : ilot 7

Superficie globale : 30,8 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 30,8 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 22,0 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 33 800 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 6 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 6 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 6 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

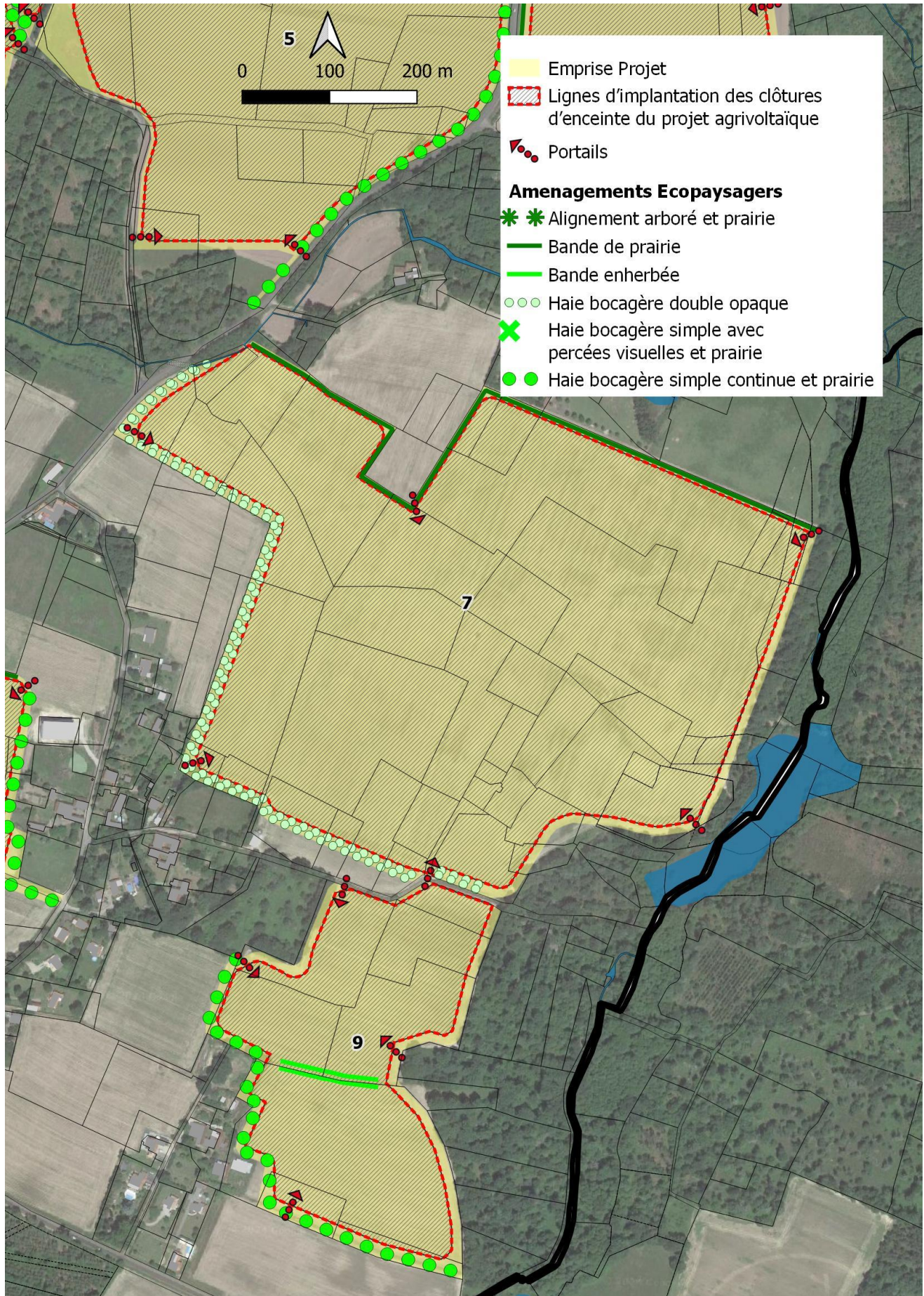
L'ilot 7 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une double haie bocagère multistrates en limites Sud et Ouest
- Une bande de prairie en limite Nord





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 2.6. ILOT 8

Secteur Apv : ilot 8

Superficie globale : 13,2 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 13,2 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 7,0 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 10 800 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 3 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 6 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 6 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

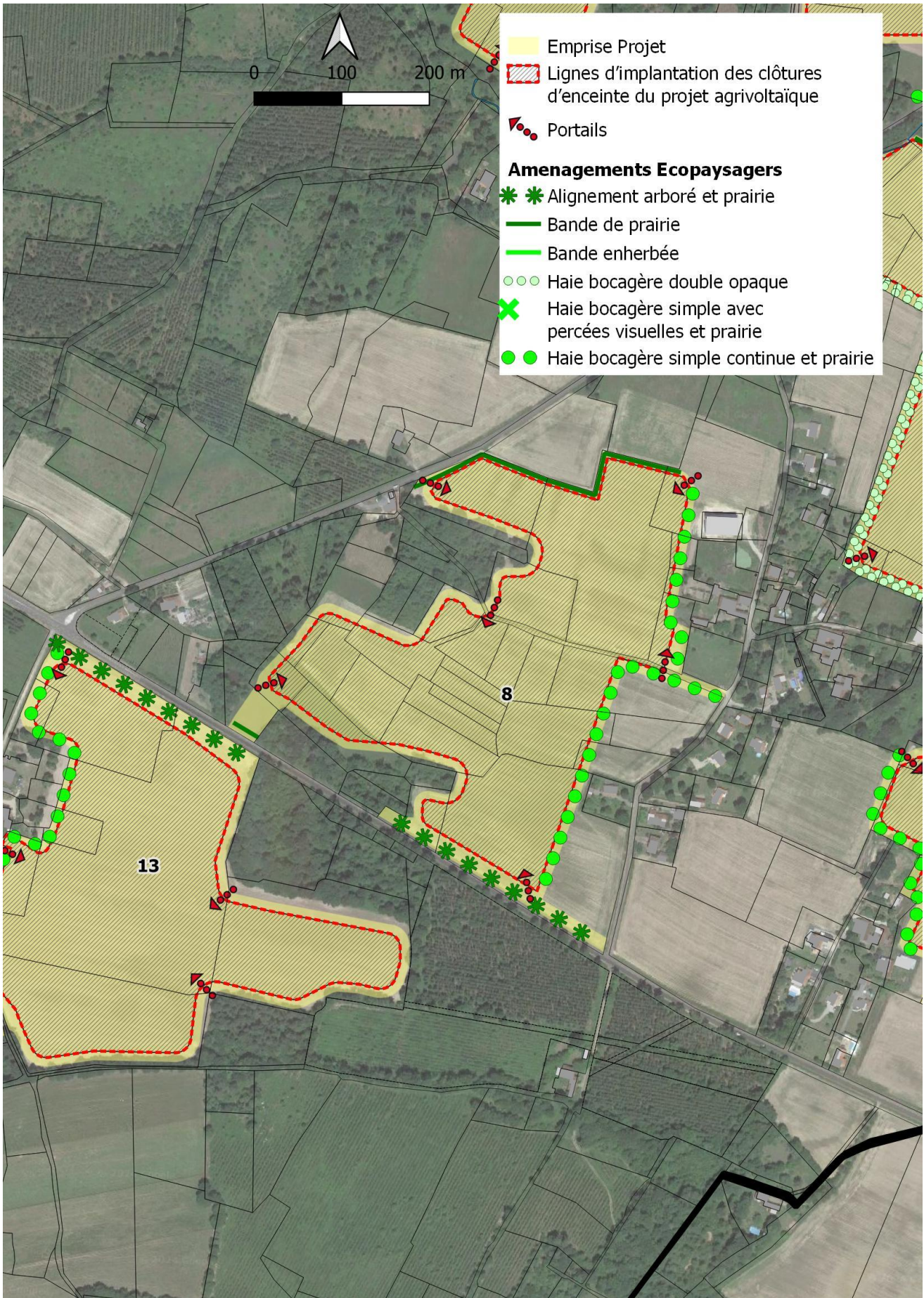
L'ilot 8 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Est
- Un alignement arboré le long de la RD 30





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 2.7. ILOT 9

Secteur Apv : ilot 9

Superficie globale : 9,3 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 9,3 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 5,0 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 7 650 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

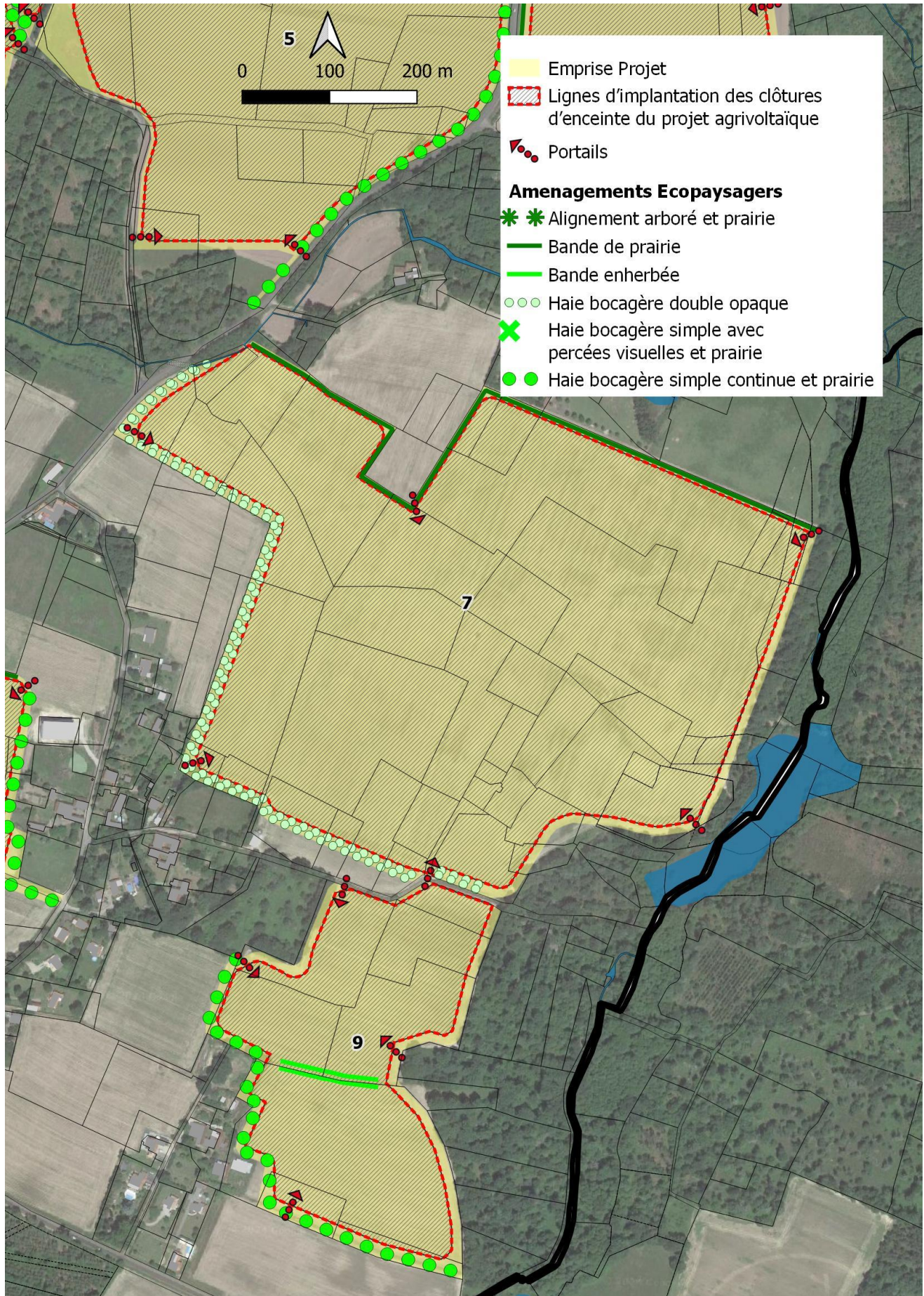
L'ilot 9 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Sud et Ouest
- Une bande enherbée





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 2.8. ILOT 10

Secteur Apv : ilot 10

Superficie globale : 51,4 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 51,4 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 32,6 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 50 150 modules photovoltaïques
- 2 points de livraison
- 9 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 9 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 9 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 10 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

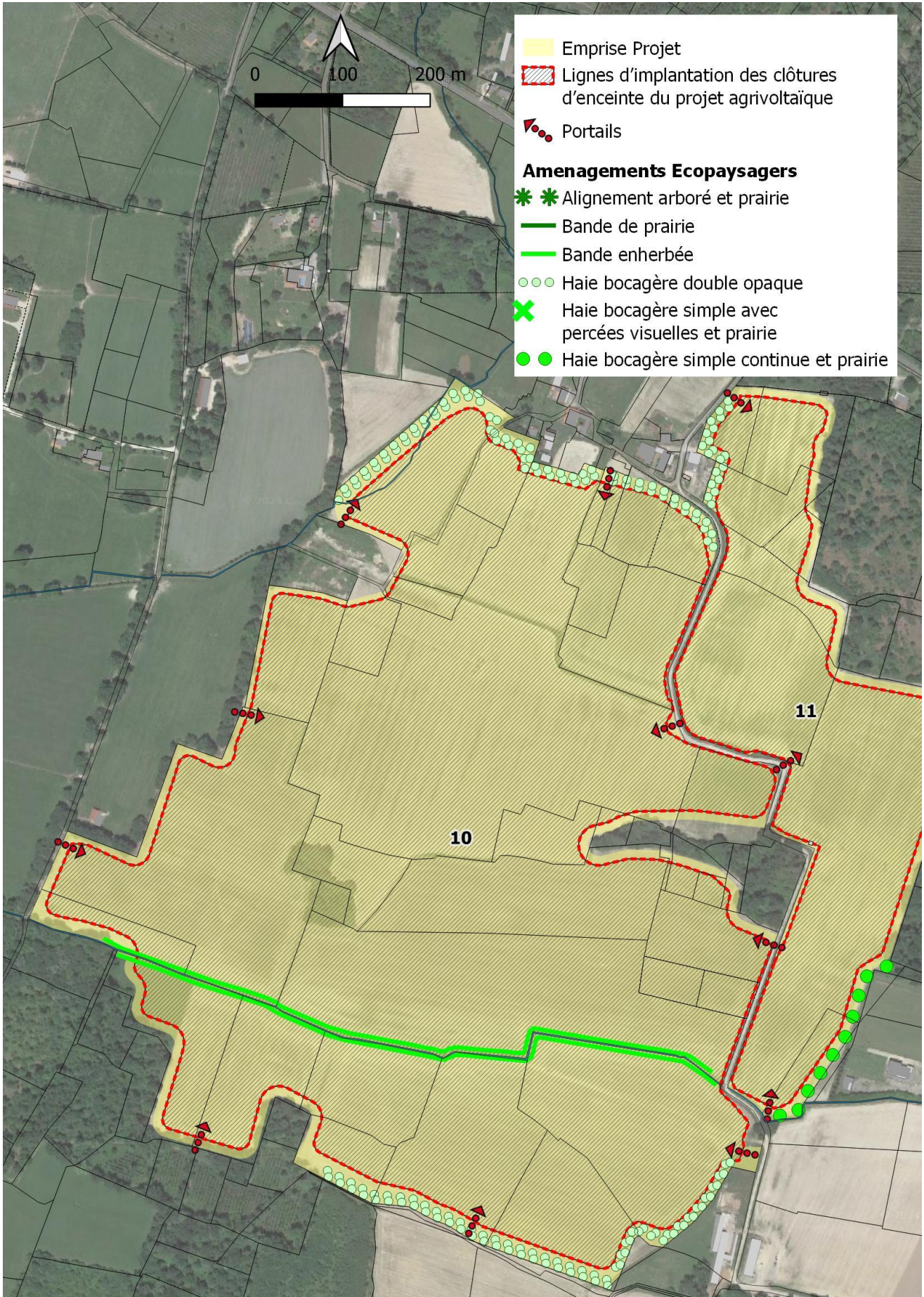
- Une double haie bocagère multistrates en limites Nord et Sud
- Une bande enherbée

L'aménagement de l'ilot 10 devra préserver le bosquet de chênaie acidophile identifié sur le plan de zonage





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 2.9. ILOT 11

Secteur Apv : ilot 11

Superficie globale : 12,5 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 12,5 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 6,8 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 10 450 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

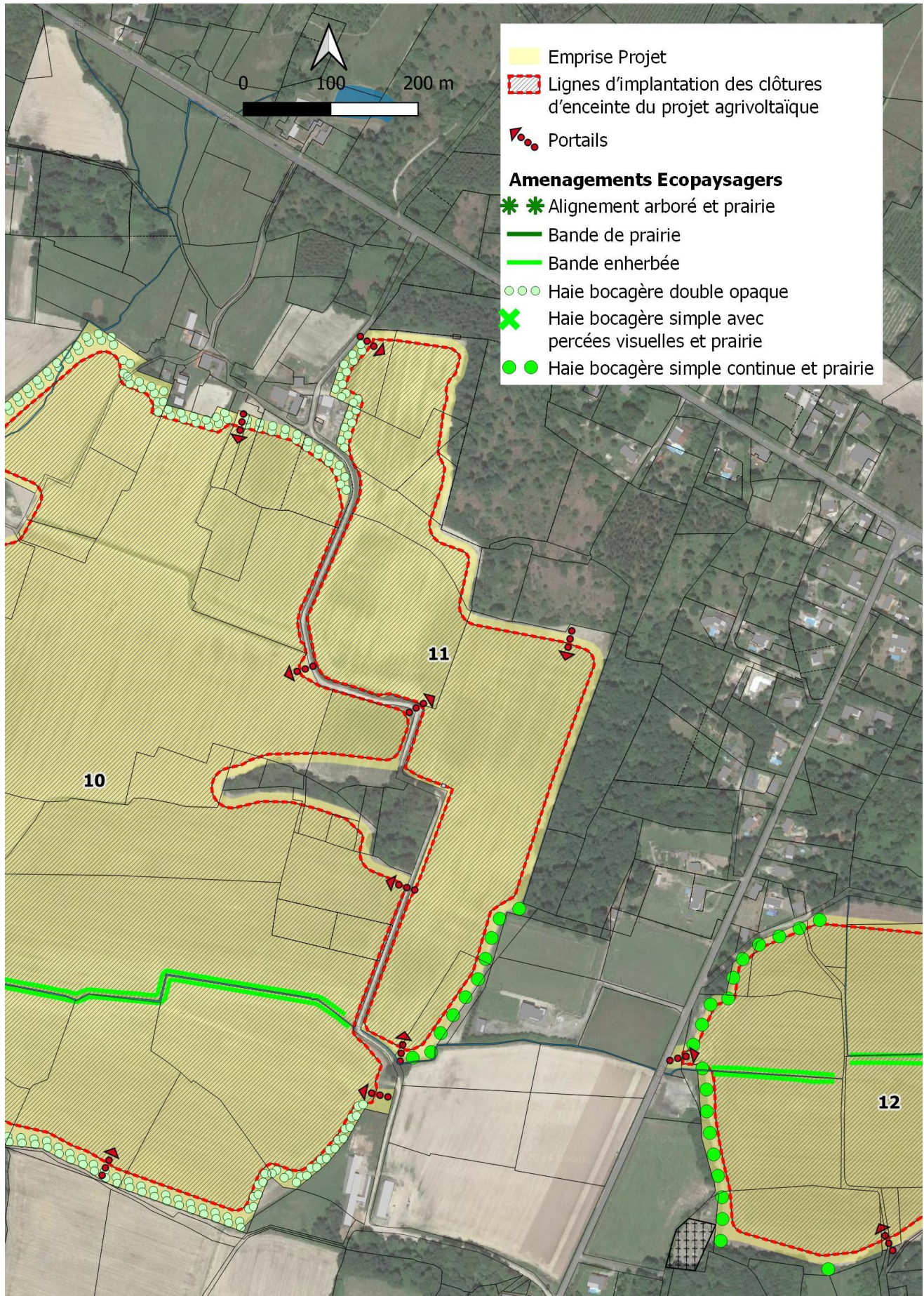
L'ilot 11 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Sud-Est
- Une double haie bocagère multistrates en limite Nord-Ouest





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 2.10. ILOT 12

Secteur Apv : ilot 12

Superficie globale : 14,7 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 14,7 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 8,4 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 13 000 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

### **Aménagements éco-paysagers :**

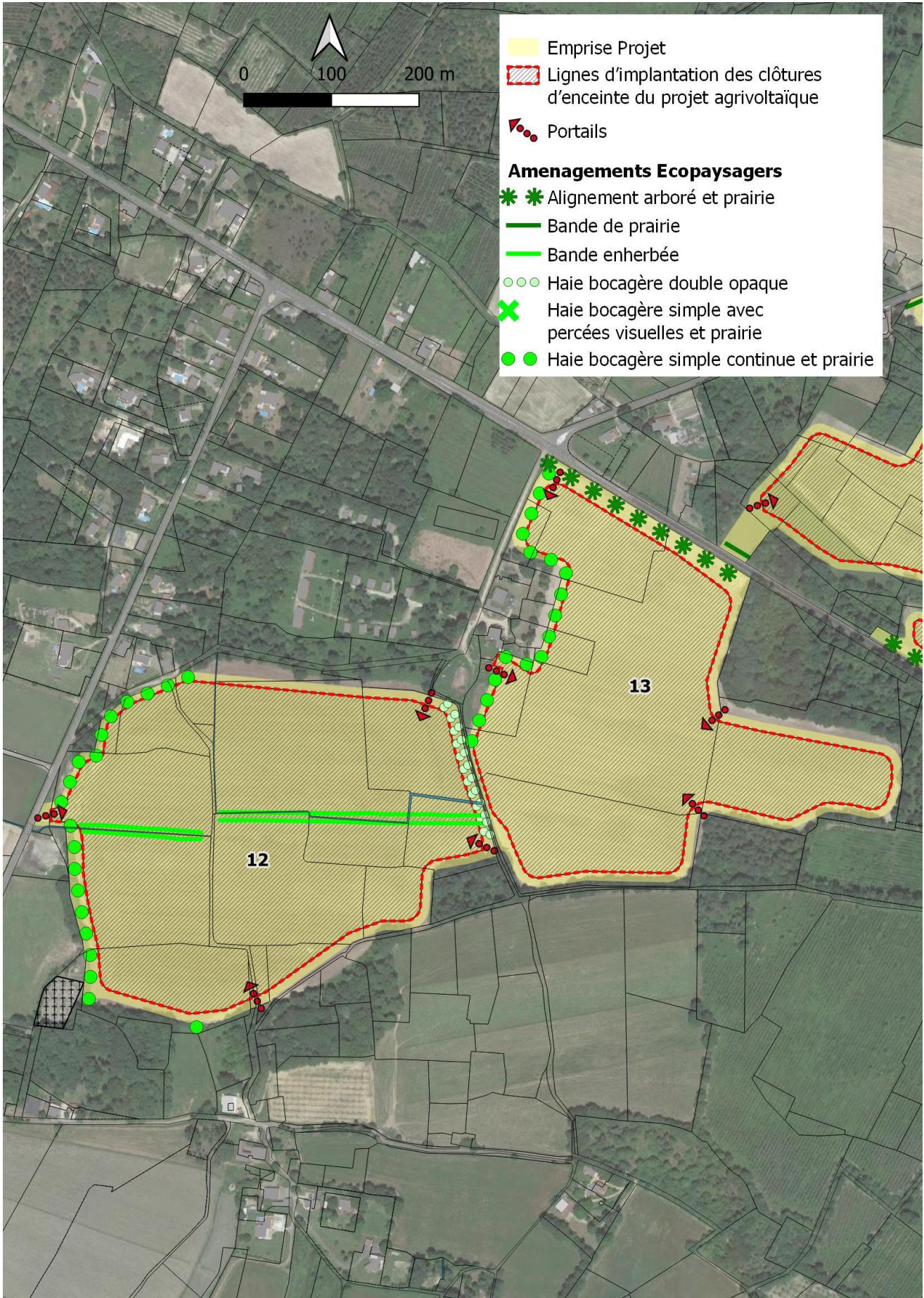
L'ilot 12 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Ouest
- Une double haie bocagère multistrates en limite Est
- Une bande enherbée





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT







## 2.11. ILOT 13

Secteur Apv : ilot 13

Superficie globale : 12,4 ha

### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 12,4 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 7,1 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 11 000 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

### **Aménagements éco-paysagers :**

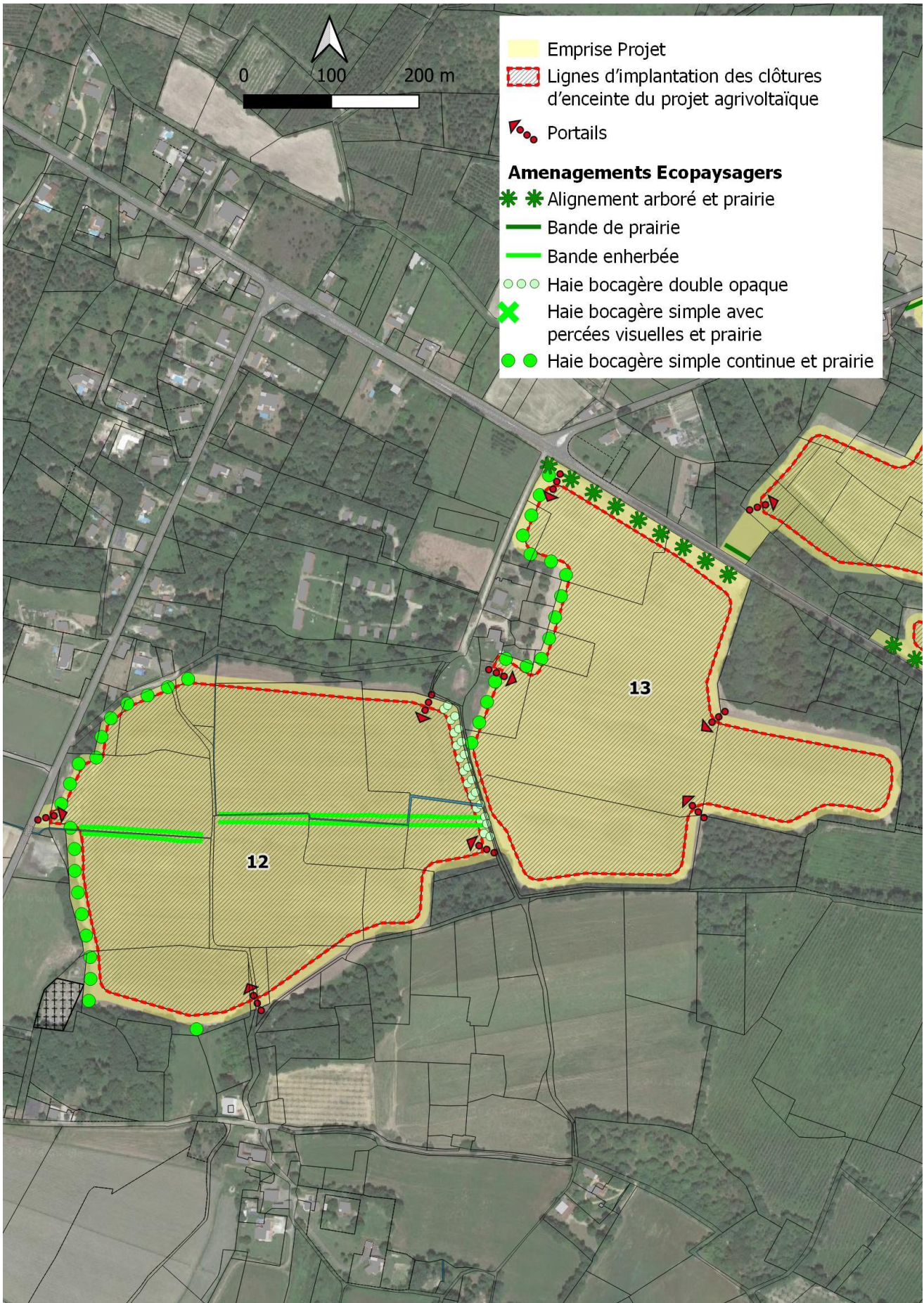
L'ilot 13 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Ouest
- Un alignement arboré le long de la RD 30





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT





## 3. LE VIGNAU

### 3.1. ILOT 45

Secteur Apv : ilot 45

Superficie globale : 4,8 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 4,8 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 2,5 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 3 900 modules photovoltaïques
- 1 poste de transformation

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 1 portail d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 1 portail.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 45 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une double haie bocagère multistrates en limite Sud





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT





### 3.2. ILOT 47

Secteur Apv : ilot 47

Superficie globale : 1,3 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 1,3 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 0,4 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 600 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 1 portail d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 1 portail.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

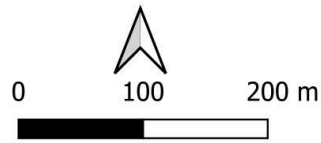
L'ilot 47 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Est





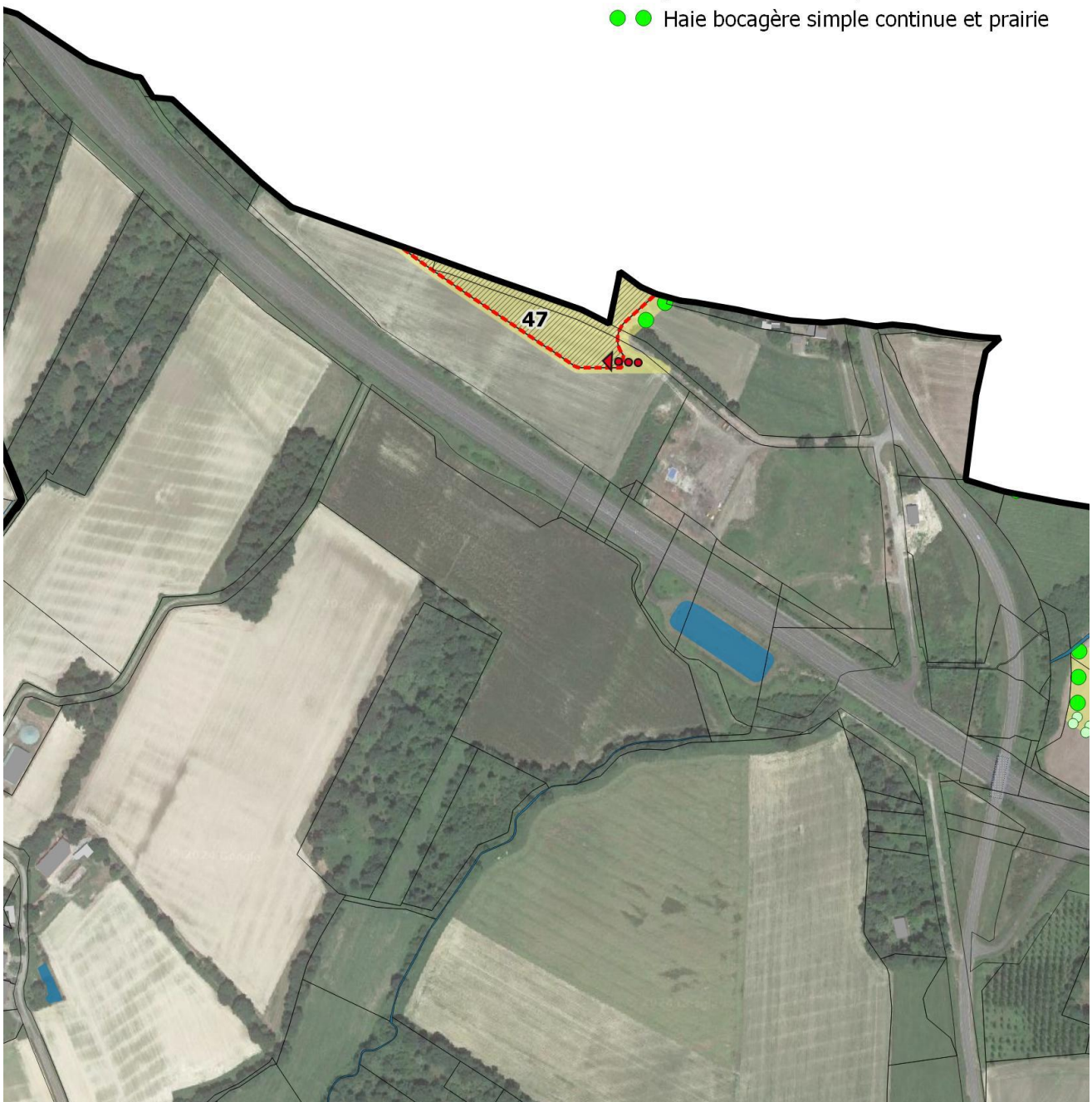
## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- ○ Haie bocagère double opaque
- ✕ Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- ● Haie bocagère simple continue et prairie





### 3.3. ILOT 48B

Secteur Apv : ilot 48B

Superficie globale : 6,6 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 6,6 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 3,5 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 3 400 modules photovoltaïques
- 1 postes de transformation

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 3 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCI devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 3 portails.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

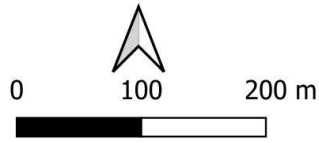
L'ilot 48B intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Ouest
- Une double haie bocagère multistrates en limite Sud
- Une bande enherbée. En limite Nord





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- ○ Haie bocagère double opaque
- ✕ Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- ● Haie bocagère simple continue et prairie





### 3.4. ILOT 49

Secteur Apv : ilot 49

Superficie globale : 22,2 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 22,2 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 14,0 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 21 550 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 5 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 5 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 5 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

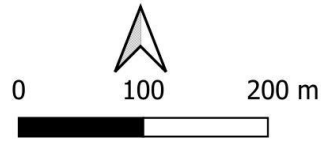
L'ilot 49 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une double haie bocagère multistrates en limites Nord et Sud





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- ○ Haie bocagère double opaque
- ✕ Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- ● Haie bocagère simple continue et prairie





### 3.5. ILOT 50

Secteur Apv : ilot 50

Superficie globale : 33,5 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 33,5 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 22,4 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 34 500 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 5 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 8 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 8 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

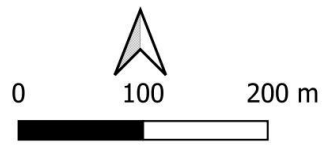
L'ilot 50 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une double haie bocagère multistrates en limites Nord et Sud





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

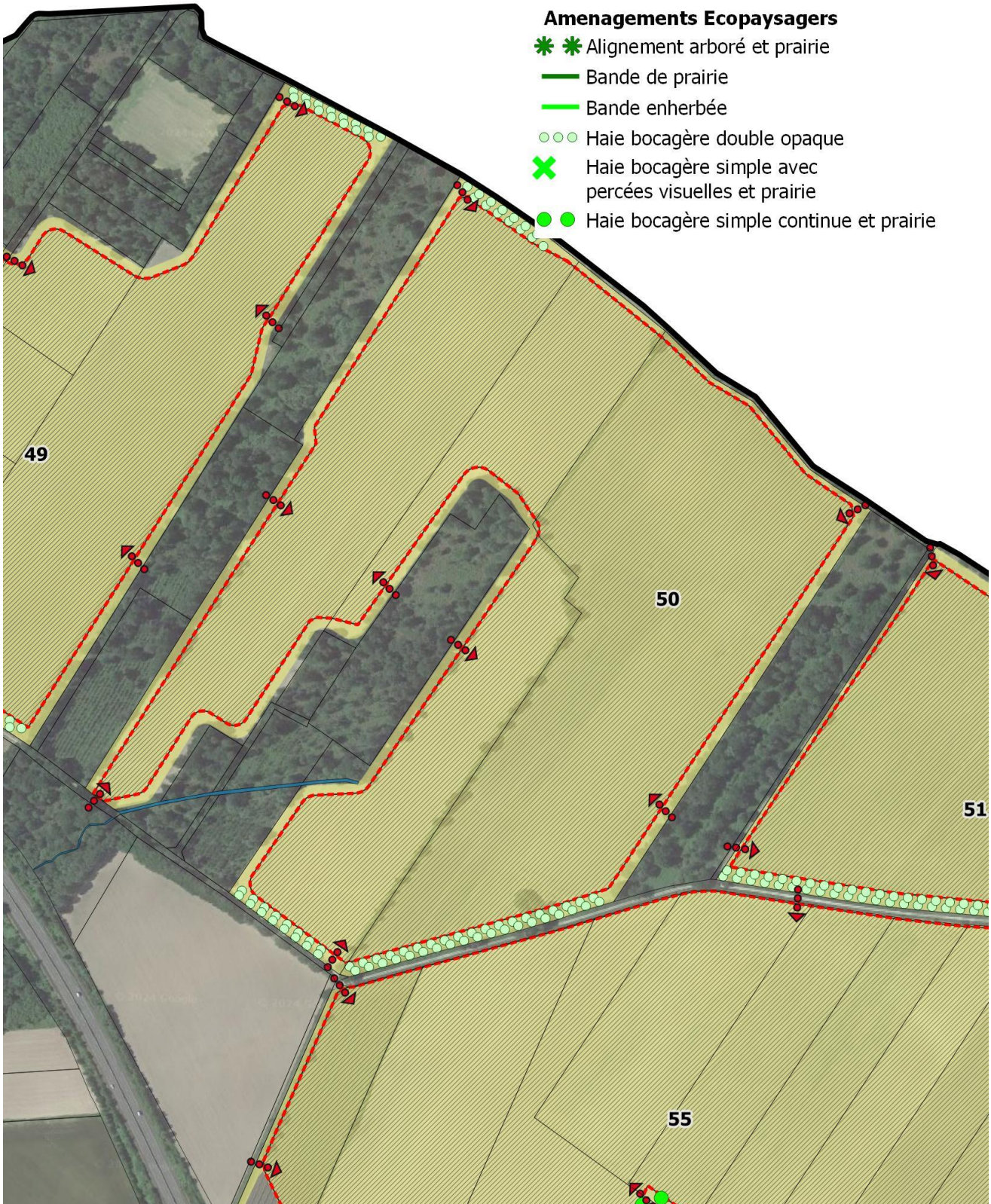


- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque

- Portails

### Amenagements Ecopaysagers

- \* \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- ○ Haie bocagère double opaque
- ✕ Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- Haie bocagère simple continue et prairie





### 3.6. ILOT 51

Secteur Apv : ilot 51

Superficie globale : 12,6 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 12,6 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 8,3 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 12 750 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 2 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 51 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une double haie bocagère multistrates en limite Sud





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT





### 3.7. ILOT 52

Secteur Apv : ilot 52

Superficie globale : 20,3 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 20,3 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 15,2 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 23 500 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 4 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 4 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 4 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 52 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Nord-Ouest
- Une double haie bocagère multistrates en limite Sud-Est





## SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT





### 3.8. ILOT 55

Secteur Apv : ilot 55

Superficie globale : 38,2 ha

#### **Caractéristiques générales**

L'unité foncière est de 38,2 ha

La puissance totale envisagée est d'environ 30,1 MWc (Mégawatt crête).

La centrale photovoltaïque se compose de :

- d'environ 46 350 modules photovoltaïques
- 1 point de livraison
- 8 postes de transformation
- 1 citerne incendie de 120 m<sup>3</sup>

Sur toutes les tables, un espacement de 2 cm est conservé entre chaque module de manière à assurer une répartition homogène de l'écoulement des eaux de pluie sur le sol.

La vocation agricole de cet ilot justifie une hauteur en bas de pente de 1,2 m afin de faciliter l'agriculture et sa mécanisation.

La mécanisation associée à cette production agricole impose un interligne de 5 mètres minimum bord à bord des rangées de panneaux projeté au sol, tout en préservant un espace de travail de 9 m minimum entre les pieux supportant les modules. La circulation des engins agricoles peut ainsi se faire sur une bande d'au moins 5 m de large et permettant de passer un outil de 8 m.

#### **Clôture**

Le site de la centrale photovoltaïque est clôturé par un grillage d'une hauteur de 2,00 mètres afin d'éviter toute intrusion notamment pour des raisons de sécurité (présence d'électricité).

La clôture est composée d'un grillage en acier à mailles soudées ou nouées, dimensionné pour permettre le passage de la petite faune et respectant les préconisations cynégétiques, et de piquets bois.

#### **Accès et portails**

L'accès aux installations électriques est limité aux personnels habilités intervenant sur le site d'exploitation.

Il est rendu possible par 8 portails d'entrée en acier, de couleur grise, équipés d'une serrure haute résistance, disposés environ tous les 500 m pour suivre les prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL.

#### **Sécurité incendie**

L'ensemble des prescriptions du SDIS 40 et de la DFCL devront être intégrées pour répondre aux enjeux de prévention, protection et intervention.

Les clôtures devront disposer d'un portail d'accès tous les 500 m environ, soit 8 portails.

1 citerne d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> devra être réalisée.

#### **Aménagements éco-paysagers :**

L'ilot 55 intégrera les aménagements éco-paysagers suivants :

- Une haie bocagère simple continue en limite Sud-Est
- Une bande de prairie en limite Nord-Est





**SCHEMA D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**



- Emprise Projet
- Lignes d'implantation des clôtures d'enceinte du projet agrivoltaïque
- Portails

**Amenagements Ecopaysagers**

- \* Alignement arboré et prairie
- Bande de prairie
- Bande enherbée
- Haie bocagère double opaque
- X Haie bocagère simple avec percées visuelles et prairie
- Haie bocagère simple continue et prairie





## **4. PRINCIPES DE TRAITEMENT DES AMÉNAGEMENTS ÉCO-PAYSAGERS**

Le traitement des aménagements éco-paysagers sera réalisé conformément aux dispositions suivantes :

### → **La haie bocagère simple**

Cette bande paysagère, d'une emprise minimum de 6 mètres, sera obligatoirement engazonnée et plantée d'arbres et arbustes d'essences locales aux formes naturelles (arbres et arbustes à port libre).



*Haie bocagère moyenne (0-3m) accompagnée d'une prairie*

### → **La haie bocagère simple avec percées visuelles**

Cette bande paysagère, d'une emprise minimum de 6 mètres, sera obligatoirement engazonnée et plantée aléatoirement d'arbres et arbustes d'essences locales aux formes naturelles (arbres et arbustes à port libre).







### → La double haie bocagère multistrates

Cette bande paysagère devra permettre de masquer totalement les perceptions sur les installations photovoltaïques.

D'une emprise minimum de 10 mètres, elle sera obligatoirement traitée sous la forme de haie bocagère multistrates, engazonnée et plantée d'arbres et arbustes d'essences locales aux formes naturelles (arbres et arbustes à port libre).



*Double haie bocagère multistrate*

### → La prairie

Cette bande paysagère, d'une emprise minimum de 6 mètres, sera obligatoirement traitée sous la forme de prairie fleurie intégrant des essences mellifères.



*Prairie fleurie mellifère ou strate enherbée favorisant le développement de la biodiversité*

### → La bande enherbée

Cette bande paysagère, d'une emprise minimum de 5 mètres, sera obligatoirement engazonnée.



→ **L'alignement arboré le long des voies**

Cette bande boisée, d'une emprise minimum de 6 mètres, sera obligatoirement engazonnée et plantée d'arbres d'alignement d'essences locales aux formes naturelles (arbres à port libre).

